



Séance du Conseil municipal du mardi 20 septembre 2022

Procès-verbal

Présents	Mme Isabelle MERMOUD, présidente M. Jacques HUTIN, vice-président M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Patrick FISCHLER Mme Alessia SCHMID	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	Mme Françoise CERUTTI M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Ursula ZIELAZEK		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition
 - subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2023
 - subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2023
 - enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2023
 - enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2023
 - financements d'investissements informatiques généraux en 2023
 - participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2023
 - subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2023
5. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2023
6. Mise en vente par la Confédération du bâtiment de l'ancienne douane de Sézegnin
7. Propositions de motions et de résolutions
8. Communications des commissions
9. Communication des dates des prochaines commissions
10. Questions et divers



Mme MERMOUD, présidente du Conseil, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, puis ouvre formellement la séance à 20h02.

Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes CERUTTI et ZIELAZEK**, ainsi que celle de **MM. ISELI et MENETREY**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

Aucun commentaire n'étant soulevé, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (8)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. HUTIN rapporte que le nouveau plan directeur a été présenté aux citoyens de la commune, dans le cadre d'une séance ouverte aux questions ; le document peut être consulté directement auprès de la Mairie et sur les sites internet de la commune et de l'État.

3. Communications de l'Exécutif

M. JEMMELY demande le « huis clos » pour aborder trois sujets sensibles, ce que le Conseil lui accorde **à l'unanimité des membres présents (8)**.

3.1 Coopération culturelle communes-canton

M. GOY revient sur l'initiative adoptée au printemps 2019, enjoignant le canton à adopter une politique culturelle cohérente et confirme que celle-ci a débouché sur un projet de loi, dont le texte est désormais à l'étude auprès de l'Exécutif de la commune.

3.2 Déchets communaux

M. GOY rappelle qu'une loi oblige au tri sélectif des déchets et indique qu'un accent particulier sera placé sur cette disposition, pour optimiser le taux de recyclage qui se situe actuellement à 53 %. À cet effet, il approchera les associations communales, afin de les sensibiliser aux enjeux et aux résultats d'efficacité à obtenir.



3.3 Véhicule MOBILITY

M. GOY rapporte que le sondage visant à étudier l'opportunité d'avoir un véhicule Mobility sur la commune a obtenu 75 réponses, tandis que le score très serré de 37 « oui » contre 38 « non » implique que la discussion à ce sujet soit reprise pour être analysée plus en détail en commission environnement.

3.4 Pro Senectute

M. GOY commente le document de l'association en question, comportant une collaboration active avec les communes genevoises pour une assistance en faveur des seniors. Une permanence mobile sera mise en place pour des séances d'information et d'échanges, dès cet automne.

3.5 Réfugiés ukrainiens

M. GOY informe qu'à ce jour la commune accueille 20 réfugiés ukrainiens, dont 10 mineurs, tandis que l'Hospice Général exhorte à davantage d'accueil privé, afin de libérer des surfaces à Palexpo et des lits dans les hôtels.

3.6 Travaux routiers et divers

M. GARDI résume la situation des divers chantiers en cours. À la route du Creux-du-Loup, les SIG procèdent à des travaux de remplacement des conduites d'eau, qui devraient se terminer d'ici la fin de l'année. Côté route de Chancy, des travaux similaires ont lieu, mais d'une durée plus conséquente. La commune profitera des fouilles ouvertes par les SIG pour placer des nouveaux potelets à incendie sur ces deux voiries, en complément des bouches enterrées. Au chemin de Neri, une réfection similaire à celle effectuée au chemin des Sables est prévue, tandis qu'un potelet incendie y sera également placé. Pour le surplus, il précise que la commission travaux a d'ores et déjà validé le principe de poser ces objets complémentaires aux endroits mentionnés.

3.7 Éclairage public

M. GARDI confirme que les commandes visant au remplacement des actuelles lampes par des dispositifs à LED ont été effectuées, tandis qu'en raison des délais d'attente, les travaux ne débuteront que dès le printemps 2023.

3.8 Zone 30

M. GARDI indique qu'à la suite des déboires rencontrés avec l'entreprise CSD, la demande définitive d'autorisation en zone 30 n'a finalement été déposée qu'en juillet, de sorte que le vote pour une délibération n'interviendra que l'an prochain.



3.9 Terrain de foot de Laconnex

M. GARDI rapporte que la commune en question a voté la délibération visant à la construction des installations, de sorte que les travaux ont débuté, pour se terminer cet automne, au plus tôt.

3.10 Création d'une servitude

M. GARDI requiert l'accord de principe du Conseil, afin d'autoriser un administré à passer une conduite de drainage d'eau en limite des terrains Portier, avec création d'une servitude de passage, tous frais à sa charge.

Après une brève discussion sur la nature et les modalités techniques de l'intervention à réaliser, **le Conseil valide à l'unanimité des membres présents (8)** le principe de création de la servitude en question.

4. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

- subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2023
- subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2023
- enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2023
- enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2023
- financements d'investissements informatiques généraux en 2023
- participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2023
- subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2023

Mme la présidente donne lecture des titres des décisions prises par l'Association des communes genevoises (ACG) et invite le Conseil à se prononcer quant à l'opportunité de voter ces décisions dans leur ensemble.

Par mesure de rationalisation, le Conseil décide **à l'unanimité des membres présents (8)** de procéder à un vote global.

Par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention (8), les décisions de l'ACG référencées ci-dessus sont toutes :

ACCEPTÉES



5. **Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2023**

M. Antonio RITO et Mme Françoise CERUTTI, ainsi que **Mme Adélaïde CRUCHON**, respectivement président, vice-présidente et suppléante du président du local de vote pour l'année 2023 sont élus sous les applaudissements du Conseil et à **l'UNANIMITÉ des membres présents (8)**.

En l'absence d'autres candidatures, la personne à nommer pour la suppléance de la vice-présidente sera sélectionnée d'ici le 4 novembre prochain.

6. **Mise en vente par la Confédération du bâtiment de l'ancienne douane de Sézegnin**

À l'appui de divers plans et documents projetés sur les deux écrans de la salle du Conseil, **M. JEMMELY** explique la démarche de la Confédération, tout en commentant les divers aspects et incidences qu'impliquerait l'éventuel achat de ce bâtiment (estimé à CHF 1,4 million) par la commune.

M. JEMMELY précise que la commune a la préséance sur les particuliers, après l'État, tandis que des travaux assez conséquents seraient nécessaires pour en dégager 3 à 4 logements de 70 à 80 m² habitables, agrémentés d'un jardin commun d'environ 750 m².

Après une discussion visant à évaluer les avantages et inconvénients que le bâtiment conférerait au patrimoine communal, sur la base d'un rapide calcul de rendement accompli par **M. BUBLOZ**,

Par 4 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention (8), le Conseil confirme son intérêt pour ce bien, sous réserve d'éligibilité et d'un prix définitif à lui communiquer.

7. **Proposition de motions et de résolutions**

-néant-

8. **Communications des commissions**

8.1 **Commission sociale**

Mme EISSLER-GROS donne lecture du message qu'elle a reçu de **Mme CERUTTI**, concernant un projet de création d'une association senior, et pour lequel le groupe de travail a terminé son investigation. Une séance plénière aura lieu à ce sujet dans le courant du mois de novembre à venir.



En deuxième lieu, elle indique que la campagne de recherche de recettes visant à la publication d'un livre communal continue ; elle invite les élus à le faire savoir, tout en précisant que c'est surtout l'histoire autour de la recette qui prime, et non l'inverse.

Pour le surplus, elle évoque l'intérêt suscité par l'expérience de groupe Urban training, tout en rapportant une demande de prolonger l'activité.

9. Communication des dates des prochaines commissions

- Commission environnement : 28 septembre 2022 à 18h30
- Commission économie et agriculture : à définir
- Commission sociale : 3 octobre 2018 à 20h00
- Commission travaux : à définir
- Commission ad hoc plan directeur communal : à définir
- Commission ad hoc terrains Portier : en suspens
- Commission ad hoc Sablière : en suspens

10. Questions et divers

10.1 Mme DÖRFLIGER souhaite savoir si la commune participera à l'événement « La Nuit est belle » ; **M. JEMMELY** lui indique qu'aucune manifestation particulière n'est prévue au-delà de l'extinction de l'éclairage, à l'instar d'autres communes.

Par ailleurs, elle a constaté la création de trois places de stationnement sur les hauts de Sézegnin, tandis que les places situées immédiatement en face semblent avoir été supprimées. **M. GARDI** lui indique que les emplacements réalisés, aussi bien que ceux dématérialisés, situés sur un bien-fonds privé, ne sont plus disponibles au public.

Enfin, elle souhaite savoir s'il serait possible de placer un écriteau nominatif à l'endroit du cimetière du souvenir. **M. GOY** lui indique que, par définition, la démarche n'est malheureusement pas appropriée.

10.2 M. HUTIN demande si une enquête a été ouverte à l'endroit du sinistre occasionné à la toiture abritant la fontaine Caroline. **M. JEMMELY** lui répond que la Police cantonale suit l'enquête, tandis qu'un nouveau toit devrait être réalisé d'ici la fin de l'année.

10.3 M. FISCHLER déplore que les places de récupération des déchets soient jonchées de cartons qui devraient plutôt être jetés dans la benne de tri appropriée.

Par ailleurs, il souhaite savoir si des mesures seront prises pour réduire le temps d'éclairage public.

Pour répondre à la première remarque, **M. GARDI** confirme que les responsables des incivilités commises sont connus, de sorte qu'il interviendra directement auprès d'eux;



pour répondre à la deuxième question, **M. JEMMELY** indique que le canton entend effectivement réduire davantage l'éclairage sur ses voies publiques, tandis que la commune limitera l'éclairage sur les siennes.

10.4 Mme EISSLER-GROS souhaite savoir si le flyer relatif à la consultation « seniors » a bien été transmis à la commission sociale ; **M. GOY** lui confirme que cela a bien été le cas.

10.5 M. JEMMELY invite les personnes présentes à retenir diverses dates :

- Promotions civiques, 15 novembre 2022 ;
- Nouveaux habitants, 22 novembre 2022 à 19h00 ;
- Repas des Aînés, 20 décembre 2022 à 18h00 ;

10.6 M. GOY souhaite remercier les élus qui sont venus aider à la mise en place des événements pour les promotions scolaires et la fête nationale.

10.7 M. GANGLOFF remercie par avance les diverses commissions de bien vouloir lui transmettre d'ici la fin du mois en cours les demandes d'inscriptions au budget.

10.8 Mme MERMOUD tient à remercier l'Exécutif pour le travail effectué à l'endroit des messages sur les activités communales.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 21h54.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil